

PREMIER MINISTRE

**COMMISSION NATIONALE
DE LA
COOPERATION DECENTRALISEE**

**PREMIERE SESSION PLENIERE
DE L'ANNEE 2015
MARDI 3 FEVRIER 2015**

COMPTE RENDU

**établi par le Rapporteur
en application du décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014
(article R. 1115-14 du code général des collectivités
territoriales)**

CE COMPTE RENDU COMPREND :

- L'ordre du jour de la séance
- Le texte du discours introductif de Madame Girardin, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie, présidente de la séance,
- Le compte rendu analytique des débats,
- Des pièces annexes pour l'information des membres de la C.N.C.D.

N.B. Les propos attribués à chacun des intervenants constituent un résumé de leur prise de parole et, sauf citation explicite, ne sont pas la reprise verbatim de leurs déclarations.

Les intervenants ont la possibilité de corriger ce résumé en adressant leurs amendements à pierre.pougnaud@diplomatie.gouv.fr

Intervention de Mme Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie

Monsieur le Vice-Président de la CNCD, Cher Jean-Paul Bachy,

Monsieur le Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Cher Bertrand Fort,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir renouvelé, pour moi, de me retrouver ici pour présider cette réunion.

Je vous remercie, bien entendu, d'avoir répondu présents à l'invitation ! Ces propos seront vraiment des propos liminaires car je souhaite privilégier le temps de l'échange.

Je vais devoir vous quitter pour la seconde séance mais je serai à nouveau parmi vous pour la troisième.

Vous le savez, je vous l'ai déjà dit, j'accorde une importance toute particulière à la coopération décentralisée parce que c'est sur le terrain, au plus près des territoires, que notre action est la plus efficace.

Cela tient tout d'abord à mon expérience d'élue ultra-marine, de Saint-Pierre-et-Miquelon, la coopération décentralisée doit en premier lieu se penser en termes d'intégration régionale.

Cela tient également à un constat, celui que j'ai fait lors de mon Tour de France, lors de la semaine de la solidarité internationale - j'en profite pour remercier le président du Conseil général de l'Aude, M. Alain Viola, pour son accueil, lors de mon étape à Carcassonne, à l'occasion de cette même semaine de la solidarité internationale.

Les collectivités territoriales sont inventives, créatives, porteuses de projets innovants, j'en prendrai, pour exemple, le jumelage de la commune de Bram à celle d'Essaouira qui a permis des échanges entre collégiens et lycéens, échanges nécessaires pour éradiquer les préjugés que l'on peut nourrir vis-à-vis de l'étranger.

Échanges d'autant plus nécessaires aujourd'hui dans le contexte que nous connaissons après les attentats à Charlie Hebdo. La solidarité internationale, tournée notamment vers la jeunesse, doit être une priorité.

Dans le contexte budgétaire contraint qui est le nôtre les collectivités territoriales pourraient considérer que leur action extérieure n'est pas la priorité ! Or plus que jamais nous devons travailler à ce que sur le terreau de la pauvreté ne germent pas les ferments de la haine !

Lors de la dernière séance nous avons ouvert un certain nombre de chantiers. Vous allez pouvoir m'en exposer les avancées.

J'en profite pour saluer la prise de fonction de M. Bertrand Fort, en tant que délégué pour l'action extérieure des Collectivités territoriales, qui saura, je n'en doute pas, vous accompagner dans l'élaboration de vos projets internationaux, qu'ils relèvent du développement et de la solidarité, ou de l'attractivité des territoires.

La première priorité que j'identifie en ce début d'année 2015 porte sur la méthode de travail collectif. Pour assurer une pleine réussite à notre action et faire face aux enjeux en termes de développement il nous faut rénover notre façon de travailler et ce de plusieurs manières.

Tout d'abord, en privilégiant les coalitions d'acteurs. ONG, entreprises et collectivités territoriales sont des partenaires à part entière. Mais il faut également encourager le renforcement de la coordination et des coopérations entre collectivités d'une même région afin d'éviter de financer des projets identiques mais concurrents sans pour autant casser les dynamiques créatives ! Nous aurons l'occasion d'en parler lors de notre échange sur le financement du développement.

L'Atlas de la coopération décentralisée est un outil précieux pour permettre cette utile collaboration entre tous les acteurs ! Je remercie la Délégation à l'action extérieure aux collectivités territoriales (DAECT) pour sa mise en œuvre.

Ensuite, en utilisant au mieux les outils mis à votre disposition par la loi du 7 juillet 2014, je pense en particulier à la mise en œuvre du 1 % déchets.

Enfin, nous discuterons des incidences de la fusion des régions françaises sur l'action extérieure sur une présentation de M. Pougnaud.

Un grand défi mais surtout des opportunités importantes pour la coopération décentralisée se dessinent, anticipons-les !

La seconde priorité que j'identifie pour cette année 2015 est reliée aux thématiques du développement.

Vous le savez, l'agenda de l'année 2015 est ambitieux et ce n'est pas un hasard si l'Union européenne a choisi pour la première fois de consacrer l'année européenne à son action extérieure en choisissant pour thématique le développement :

- juillet, Addis-Abeba, Conférence sur le financement du développement ;
- septembre, Adoption à New-York du nouvel agenda du développement durable ;
- décembre, Conférence Paris Climat 2015.

Trois rendez-vous majeurs dont les collectivités territoriales ne seront pas absentes !

Je sais que vous êtes entièrement mobilisés sur ces enjeux et un débat spécifique est prévu aujourd'hui sur ces différentes échéances de l'année.

Nous aurons un temps pour aborder les enjeux financiers et en particulier les avancées du chantier «1 % déchets» dont le groupe de travail est présidé par M. Roland Ries.

Ce sera aussi l'occasion de parler de la jeunesse et de la stratégie que nous élaborons en la matière. J'attends avec intérêt le compte-rendu de vos travaux sur deux chantiers en particulier que nous avons lancés lors de la dernière CNCD : «Jeunesse et mobilité», de M. Jean-Claude Mairal, et «Inclusion sociale», de M. André Viola.

Et bien sûr, un temps sera réservé à la construction de la réussite de la Conférence Paris Climat 2015.

Deux mots peut-être sur cet enjeu diplomatique essentiel, sur lequel vous avez un rôle à jouer !

Tous les acteurs doivent, en effet, être impliqués, y compris les collectivités bien sûr, du Nord comme du Sud, et je compte sur vous pour porter ce message.

L'État souhaite vous accompagner dans vos actions en la matière, c'est pourquoi la DAECT, en partenariat avec le ministère de l'agriculture et de la forêt et avec le ministère de l'environnement, a lancé en décembre dernier un Appel à projet «spécial Climat» qui sera clos le 15 février prochain, et qui permettra d'accompagner les meilleurs projets des collectivités portant sur l'atténuation des effets du changement climatique comme sur l'adaptation à celui-ci.

Pour construire le succès de Paris, il est crucial de valoriser toutes les actions engagées en la matière. C'est l'esprit de l'agenda positif et du plan d'action de Lima à Paris, et c'est pourquoi a été publié un «Panorama de l'action des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique» pour les projets déjà existants.

Les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet «spécial climat» viendront s'ajouter à la liste qui sera mise en exergue à l'occasion de la COP 21.

Mais nous aurons deux autres temps de débat ce matin, sur les enjeux économiques tout d'abord, centraux pour les territoires. Je pense aux travaux sur la «Francophonie économique», de M. Jean-Paul Bachy, et au démarrage du Comité économique de la CNCD qui sera l'occasion d'identifier les bonnes pratiques en termes de coopération économique.

C'est donc à l'établissement, ensemble, d'une feuille de route ambitieuse que je vous convie, ambitieuse eu égard aux défis qui sont les nôtres en matière de développement.

Avant de laisser la place au débat, que je souhaite aussi interactif que possible, permettez-moi maintenant de passer la parole au Vice-président Jean Paul Bachy.

Intervention de Monsieur Jean Paul Bachy, Vice-président de la CNCD

Après l'intervention liminaire de la Ministre, **M. Jean-Paul BACHY**, remercie Mme GIRARDIN de sa présence ainsi que les équipes du Ministère. Evoquant les événements tragiques de janvier 2015, il insiste sur la nécessité impérieuse à se tourner vers l'extérieur : il convient ainsi de voir loin et de rester proche. L'objectif est de conforter le rayonnement intellectuel et culturel de la France. C'est aussi un enjeu générationnel. Pour éviter les critiques qui peuvent se faire jour, il faut revoir la méthode et notamment évaluer l'action extérieure des collectivités territoriales. L'Association des Régions de France (A.R.F.) a ainsi créé à cette fin un observatoire. M. BACHY met l'accent sur la nécessaire articulation entre l'échelon national et les échelons locaux, grâce à une C.N.C.D. renouvelée, résultat des recommandations du rapport LAIGNEL. Tout ce qui peut conforter la D.A.E.C.T. est bienvenu, de même ce qui peut renforcer les réseaux dans le cadre de l'Equipe France. Il rappelle que nous ne disposons pas du spectre complet de l'activité extérieure de la France, tout en soulignant le rôle central que peut jouer l'ambassadeur à cet égard. Il conclut son propos en affirmant une fois de plus l'intérêt qu'il y a à conforter le secrétariat de la C.N.C.D. dans son rôle pivot, autour de M. Bertrand FORT.

La Ministre revient sur la nécessité d'établir une plus grande synergie entre tous les acteurs et salue la présence de M. Christian MASSET, Secrétaire général du ministère des affaires étrangères et du développement international.

Intervention de Monsieur Bertrand FORT, Délégué pour l'Action extérieure des Collectivités territoriales

M. Bertrand FORT, *secrétaire général de la C.N.C.D.*, invité à prendre la parole, déclare qu'il essaiera d'être digne des attentes qui viennent d'être exprimées par la Ministre et M. BACHY. Il tient à remercier l'ambassadeur Marcel ESCURE d'avoir assuré la transition, à l'automne 2015 qui a ainsi permis à la D.A.E.C.T. et au secrétariat de la Commission d'être en ordre de marche et prête à relever ces nouveaux défis.

Esquissant les perspectives pour l'année 2015, vue de la C.N.C.D, il insiste sur l'impératif de redevabilité et aborde les deux sujets majeurs que sont la Conférence de Paris et les nouveaux objectifs « post-2015 ». Il souligne que deux ans après la remise du Rapport Laignel, la plupart de ses recommandations sont à l'œuvre. C'est en particulier le cas du Comité économique. Il met en avant la nécessité de focus thématiques, et d'approches davantage ciblées, dans le cadre d'une culture du suivi-évaluation. Affirmant l'importance qui doit être donnée à l'effet réseau, il mentionne le rôle confié aux correspondants coopération décentralisée dans les ambassades et aux nouvelles « communautés » créées sur le portail Diplomatie, par exemple dans le domaine du transfrontalier, qui ont vocation à être ouvertes aux représentants des collectivités.

Il met l'accent sur la place des outre-mer, conscients de leur rôle, mais pas encore assez mobilisés et sur l'importance centrale des financements européens. Abordant les thèmes principaux autour desquels s'ordonne l'action extérieure des collectivités territoriales, il évoque en particulier le travail à accomplir en liaison plus étroite avec la Mission opérationnelle transfrontalière (M.OT.) et le domaine prioritaire que constitue le tourisme.

1^{ère} Partie :

Enjeux économiques

■ Intervention de Madame Anne-Marie Descôtes, Directrice générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats

Madame Anne- Marie DESCÔTES met d'emblée l'accent sur les enjeux économiques et rappelle les grandes priorités de la D.G.M., les nouveaux outils qu'elle propose et les caractéristiques d'une action diplomatique globale. Faisant référence à l'extension du portefeuille ministériel, Mme DESCÔTES aborde les questions du commerce extérieur, notamment au profit des P.M.E et des E.T.I., afin de « capter la croissance là où elle est », de l'attractivité (où nous sommes premiers en Europe pour les investissements industriels, mais où il y a une fuite des sièges sociaux). A propos des outils, elle évoque bien sûr la direction des entreprises et de l'économie internationale (D.E.E.I.), la mise en place d'un secrétaire général adjoint à vocation économique, la désignation de représentants du Ministre par pays-cible(s), ainsi Philippe VARIN (par ailleurs anc. Président du C.A. de Peugeot et désormais président d'AREVA - note du rapp.) pour l'ASEAN, nommé en juin 2014, le rôle de Business France issu de la fusion de l'A.F.I.I. et d'Ubifrance) l'action du G.I.E. Atout France pour le tourisme et la notion, maintenant mieux définie de familles prioritaires à l'export, concept initialement développé par Mme BRICQ. En ce qui concerne plus précisément les rapports entre la diplomatie économique et les collectivités territoriales, elle se réfère aux nouvelles missions assignées à Bertrand FORT et à celle des ambassadeurs mis à disposition de certaines régions pour les aider dans la conception et la mise en œuvre de leur stratégie à l'international, ainsi qu'aux contrats de destination conclus notamment pour promouvoir une marque de territoire.

■ Francophonie économique par Jean Paul Bachy

M. Jean-Paul BACHY fait part de sa communication sur le thème de la Francophonie économique. Le monde francophone représente un marché de plusieurs centaines de millions de consommateurs, avec un taux de croissance moyen du P.I.B. compris en 4 et 5%. La France doit faire face à une offensive de grands pays comme la Chine. Pour la première fois, l'Organisation internationale de la Francophonie (O.I.F.) a mis la question à l'ordre du jour d'un Sommet, celui de Dakar en décembre 2014, avec forum qui a réuni 1000 à 1500 participants. Les collectivités territoriales n'ont été malheureusement que très peu représentées parce qu'elles n'étaient pas invitées. La mission conjointe A.R.F. / A.I.R.F. n'a pas eu la parole ! Ce réseau des intérêts francophones est en fait en retard sur le Commonwealth. En conclusion du forum, 80 propositions ont été retenues, devant prochainement donner lieu à la signature d'un Charte de la Francophonie économique. L'action devrait s'appuyer principalement sur les deux réseaux que sont le Forum francophone des affaires (F.F.A.) et l'Assemblée des chambres de commerce d'Afrique francophone (C.P.C.C.A.F.), qui ont d'ores-et-déjà conclu un protocole avec l'Association internationale des Régions francophones (A.I.R.F.). Cela doit se traduire par une conception du développement intégrant les partenariats économiques gagnants/gagnants qui ne se limite plus à l'aide publique et par la mobilisation des jeunes des Alliances françaises et du réseau France Volontaires International, avec qui l'A.R.F. va passer une convention. Il s'agit aussi de mieux travailler avec les institutions européennes.

A Reims se tiendra le 4 juillet une conférence organisée avec les chambres de commerce d'Afrique francophone avec l'AIRF. Un certain nombre de sujets concrets seront évoqués : les partenariats public-privé (P.P.P.), les appels d'offres, le rôle de l'ORU-FOGAR, les réflexions sur la sécurité alimentaire et les réseaux agricoles.

■ Point sur le Comité économique de la CNCD par Bertrand Fort

M. Bertrand FORT introduit sa communication sur le *Comité économique* en faisant référence aux rapports Bentejac-Dupont et Laignel et en rappelant que cette instance n'a pas vocation de dupliquer quelque institution que ce soit. Sa mission principale est la mise en relations, le réseautage, la sensibilisation et de faire des recommandations. La méthodologie proposée est de rassembler les têtes de réseaux, l'Etat et les opérateurs, les collectivités territoriales, les entreprises et leurs représentants. M. Mathias FEKL, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, accepte de présider une réunion du Comité courant mars. A cette occasion, il s'agit de s'appuyer sur de belles histoires, sur l'exemple de réussites avérées, afin d'en tirer le meilleur parti.

■ Débat

M. Patrick KLUGMAN (*A.M.F., Ville de Paris*), après avoir souligné l'insuffisante présence de l'action internationale des collectivités territoriales dans le Rapport Attali, regrette que l'on n'ait pas mentionné l'Association internationale des maires francophones (A.I.M.F.), reconnue comme opérateur de la francophonie et qui consacre 2,3 millions d'euros pour trois ans pour ses programmes de coopération.

M. Denis BRUNET (*A.D.F., Département de la Vienne*), estime qu'il appartient à la C.N.C.D. d'indiquer les bonnes pistes et pas seulement des représentations. Evoquant l'étude de 2007 du Haut Conseil de la Coopération Internationale (H.C.C.I.), il estime que les choses ont évolué et cite en exemple la coopération du Département de la Vienne avec la ville de Houston, Texas, en collaboration avec la Chambre de Commerce franco-américaine, sur la base d'une expertise partagée.

M. Roberto ROMERO (*A.R.F., Région Île-de-France*) se félicite du travail fait, et donne un tableau de la présence de la Région Île-de-France sur 14 territoires dans le Monde, passant du Chili, désormais membre de l'O.C.D.E., à la Chine, au Brésil et à des pays en développement. Rappelant les savoir-faire mis en œuvre dans le domaine de l'urbanisme, des transports, de la collecte et du traitement des déchets, il insiste sur ces nouveaux enjeux que sont les Smart Cities, évoque la visite de M. SOULAGE au Chili et sur le rôle des V.I.E.

M. Charles JOSSELIN, *ancien Ministre, Cités unies France*, exprime tout d'abord ses remerciements à M. Roland RIES, Président de C.U.F., de l'avoir chargé de le représenter en cette occasion et aux termes de son septième et dernier mandat de conseiller général tient à fait part, non pas d'un testament, mais de quelques impressions sur la mémoire longue. Il note le chemin parcouru, la reconnaissance par l'Etat après une période où les élus agissaient dans une quasi-clandestinité. Il aborde ensuite les orientations pour l'avenir, qu'il souhaite plutôt en priorité vers l'espace francophone, mais en ajoutant que c'est l'affaire des collectivités territoriales. Il y a un point d'équilibre à trouver entre la coopération de solidarité et la coopération économique, ce ne sont pas les mêmes acteurs. Il regrette « la culture en moins », et met l'accent, au-delà de

l'identification des différences sur les valeurs communes. Il souhaite une plus grande mobilisation de l'Education nationale, du ministère de la Culture, un surcroît d'intérêt pour l'œuvre des collectivités territoriales et conclut en présentant des vœux de réussite à Mme GIRARDIN.

La ministre a conclu cette première table ronde en précisant que l'évolution sémantique qui a conduit à élargir le concept de « coopération décentralisée » à celui d' « action extérieure des collectivités territoriales » était déjà une meilleure prise en compte des enjeux économiques.

La ministre a souligné que les collectivités territoriales, et en particulier les régions, devaient être des acteurs de la francophonie économique. Sur le modèle de l'Office franco-québécois créer un Office francophone de la jeunesse permettrait de donner un élan à la francophonie économique.

2^{ème} Partie :

Développement et Climat, deux enjeux en 2015

■ Incidences prévisibles de la fusion des régions en matière d'action extérieure des collectivités par Pierre Pougnaud, rapporteur de la C.N.C.D.

La seconde partie de la réunion est ouverte par **M. Jean-Paul BACHY** qui donne la parole à **M. Pierre POUGNAUD** pour une communication sur l'incidence de la réforme des régions sur l'action extérieure des collectivités territoriales. Dans ce cadre, le rapporteur met l'accent sur dix points principaux qui peuvent être pris en compte à cet égard, sachant toutefois que certaines dispositions sur les compétences futures des régions sont encore en cours de discussion parlementaire dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale (« loi NOTRe »).

(Le résumé de son intervention est donné en annexe)

En ce qui concerne la question de la prise en compte des nouveaux découpages dans la gestion des programmes européens, la représentante du Commissariat général à l'égalité des territoires tient à préciser que pour la période 2014-2020 « rien ne change », le président BACHY faisant toutefois remarquer que si le principe est clair, « ce sera sans doute un peu compliqué en transfrontalier ».

A cet égard, le *représentant de la Mission opérationnelle transfrontalière (M.O.T.)*, **M. Jean PEYRONI**, se tient à la disposition de la Commission pour approfondir ces questions, s'appuyant notamment sur l'expérience des deux Euro métropoles. Nos voisins sont intéressés d'avoir comme partenaires des collectivités fortes. Il informe la C.N.C.D. de la prochaine assemblée de la M.O.T. qui doit se tenir à Chamonix les 18 et 19 juin 2015.

M. Jean ROATTA (*A.M.F., Ville de Marseille*) commente cette intervention en faisant valoir que cela permet de « revoir la coopération décentralisée », au lieu de travailler en « parallèles qui ne se rejoignent jamais ». Selon lui, « la région est l'entité la plus raisonnable pour la coopération territoriale ». Le président BACHY, évoquant également les conséquences de la loi « MAPAM » de 2014 sur les métropoles et la modernisation de l'action publique, conclut ce moment du débat en

invitant les membres de la C.N.C.D. et les organisations qu'ils représentent à communiquer à M. POUGNAUD leurs solutions sur la base des problèmes qu'il a contribué à identifier, et souhaite à ce propos une concertation des services en amont de la prochaine C.N.C.D.

Financement du développement et agenda du développement post-2015

M. Henry de CAZOTTE, *chargé de mission (MAEDI/DGM/Direction du développement et des biens publics mondiaux)*, décrit l'Agenda universel pour le développement (durable), mobilisant 193 pays, « par étapes et par conjonction d'évènements » pour un projet « transformatif », associant non seulement les acteurs institutionnels, mais aussi le secteur privé. Se référant aux négociations de New-York, il évoque les 17 grands objectifs du développement durable, avec détermination de cibles et d'indicateurs, certains reprenant d'ailleurs les Objectifs du Millénaire pour le développement (O.M.D.).

Il souligne en particulier que les objectifs « Villes durables » et « Gouvernance » sont dans le champ de responsabilité directe des collectivités territoriales qui s'appuient sur une coalition d'acteurs, des réseaux et des partenariats. Il mentionne à cet égard le besoin, mondialement ressenti, de redevabilité et de transparence, avec un système de « rapportage » international.

M. Jacques MOINEVILLE, *directeur général adjoint de l'A.F.D.*, rappelle la « conviction ancienne » de l'A.F.D. sur le concept « développement avec co-bénéfice climat ». Il souligne que les nouveaux objectifs constituent un progrès considérable, indiquant que la moitié des financements de l'A.F.D. à l'étranger doivent précisément avoir un co-bénéfice climat. Il énonce les principaux secteurs concernés, l'énergie, aussi bien sous l'aspect du mode de production que sous celui de l'efficacité énergétique, l'agriculture, qui peut être plus ou moins consommatrice d'eau, évoquant l'agriculture familiale et l'agro écologie, et bien sûr les enjeux du territoire. Commentant les questions liées à la morphologie des villes et à leur impact environnemental et climatique, il exprime le besoin croissant de mise en relation, d'expertise avec les pairs. Puis il informe la C.N.C.D. sur les nouveaux outils mis en œuvre en 2014 à destination des collectivités, le Fonds d'expertise FEXt et la facilité de financement FICOL, cette dernière orientée vers les pays prioritaires les plus pauvres, citant Madagascar et le Mali. Il conclut en rappelant les rendez-vous de Marseille en juin 2015 et le Sommet de la Terre à Lyon début juillet.

M. Bertrand GALLET, *Directeur général de Cités unies France*, présente sa communication sur le « 1% déchets ». Il rappelle que les débats à ce propos avaient vu le « baptême du feu » de la Ministre en 2014 et que les dispositions de la loi du 7 juillet 2014 à ce propos étaient dès maintenant directement applicables, sans qu'il soit besoin de prendre des décrets d'application. Ce texte et son adoption ont été le résultat d'un « gros travail de lobbying », citant le rôle joué par MM. Pélissard, Delebarre, Peyronnet. Il s'agit d'un sujet « assez central », puisqu'on ne recense pas moins 131 projets dans ce domaine, mais cela reste encore « un point aveugle » dans l'agenda mondial. C'est pourtant un secteur créateur d'emplois et dont le poids économique à l'échelle de la planète pourrait représenter 200 milliards de dollars.

Désormais ce financement innovant est donc autorisé, sur le modèle du « 1 % eau et assainissement ». Ces deux dispositifs constituent l'exemple à peu près unique d'une « taxe Tobin » au profit du développement et marque par-là « le succès du modèle français de coopération décentralisée ». C'est une réussite avec une dépense de l'ordre de 28 à 29 millions d'euros, et ceci avec un fort effet de levier, notamment si l'on se réfère aux investissements financés par l'A.F.D. La moyenne des taux de prélèvement, par rapport au plafond de 1 %, se situe actuellement autour de 0,4-0,5 %. Le rôle des Agences de l'eau doit être particulièrement souligné, ainsi que l'effet de mobilisation des petites ou moyennes collectivités, à côté de celui déjà acquis des grandes intercommunalités spécialisées dans ces domaines.

Est-ce que l'on peut transposer les mêmes méthodes ? La question se pose en effet compte tenu de la multitude des acteurs. Le rendement de la taxe avoisine 6 milliards et celui de la redevance se situe autour de 600 millions. Sur un potentiel théorique de 68 millions d'euros, on peut estimer atteindre, au moins dans un premier temps, de l'ordre de 20 à 30 millions de recettes. Le groupe de travail animé par M. Roland RIES - avec « Amorce », C.U.F., les réseaux régionaux multi acteurs, les O.N.G. – a insisté sur la nécessité de la transversalité, de la sensibilisation des acteurs, tout en faisant attention à tout ce qui pourrait paraître comme un accroissement des prélèvements obligatoires. Notant que c'est un domaine où nos « process » industriels sont particulièrement appréciés – et citant à cet égard le cas de la Côte d'Ivoire – il conclut en soulignant qu'il s'agit d'un domaine où l'on peut tenir compte des savoir-faire « du sud » et où il peut y avoir une vraie réciprocité.

M. Jean-Claude MAIRAL présente à la Commission sa communication sur la jeunesse, celle-ci étant prise dans toute sa diversité, y compris les expatriés qui ont gardé des liens avec leur territoire. Il insiste sur le rôle joué par l'action extérieure des collectivités territoriales, en incluant les jumelages, d'où la nécessité de tenir compte des attentes des jeunes en grande difficulté. Il indique que le Groupe de travail qu'il anime travaille sur les différents rapports disponibles en la matière et qu'il compte présenter une synthèse pour la mi-mars, avant de livrer ses préconisations pour la prochaine plénière de la C.N.C.D.

D'ores-et-déjà, il préconise une approche multi-acteurs, multi-secteurs, multi-niveaux, avec un focus sur la Méditerranée et l'outre-mer. Il évoque par exemple le rôle joué par l'Auvergne pour l'accueil des Mahorais et indique à la Commission les thèmes principaux que le Groupe abordera (une réunion du Groupe de travail est programmée pour le 10 mars – note du rapporteur).

M. André VIOLA, *Président de la commission internationale de l'A.D.F., Président du Conseil général de l'Aude*, présente sa communication sur l'inclusion sociale, en faisant référence à l'origine de ce « chantier », fondé sur la demande initiale de M. CANFIN, les Assises du Développement et de la Solidarité internationale et les réflexions engagées par C.U.F. sur ce sujet. Rappelant la première phase qu'a constituée la réunion de Carcassonne, à laquelle la Ministre a participé et qu'elle a cité dans son propos introductif, il annonce un document qui sera prêt début mars et pourra servir de vade-mecum en la matière. Pour la suite, il mentionne les conceptions du Programme des Nations unies pour le Développement (P.N.U.D.) axées sur un processus « de localisation du développement durable », dans une logique d'accompagnement. Cela doit déboucher sur la constitution d'une plateforme, en passant par la construction de critères d'évaluation avec l'appui de la D.A.E.C.T. et il conclut en disant que 2015 sera à cet égard une année charnière.

Mme Jocelyne BOUGEARD, *vice-présidente de l'A.F.C.C.R.E*, indique que le 28 janvier 2015 a été signé entre la direction générale DEVCO, le réseau de pouvoirs locaux PLATFORMA et

l'A.F.C.C.R.E. un document pouvant servir de base à des délibérations-type des collectivités territoriales, en vue de concrétiser les orientations adoptées par la Commission européenne en mai 2013, prévoyant des dépenses de l'ordre de 20 millions sur trois ans, elles-mêmes à situer dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020.

M. Mickaël VALLET, *A.M.F., maire de Marennnes et président du Pays Marennnes-Oléron*, intervient sur les thèmes de la jeunesse, de la ruralité et de la francophonie, soulignant qu'il faut « faire de la Francophonie un enjeu de développement local ».

M. Jean-Claude MAIRAL revient sur cette approche, et sur le rôle des pays, comme territoires de projet, ainsi que sur l'appel à l'ensemble des acteurs, et **M. Bertrand GALLET** se félicite de l'intervention de M. VIOLA, soulignant le rôle pilote de l'Assemblée des départements de France (A.D.F.) pour la prise en compte du social à l'international et faisant valoir que dans le domaine du social et du sanitaire la France a des avantages comparatifs.

La Ministre conclut cette partie du débat en précisant que dans la perspective d'Addis-Abeba il faudrait travailler sur une vision renouvelée du financement du développement, vision à laquelle les collectivités territoriales doivent être associées. Elle remercie l'AFD pour l'offre de nouveaux outils et souligne que de nouvelles formes de financements pour le développement sont en train d'émerger (dons par sms, plateformes de financement participatif, loteries solidaires...).

Concernant la jeunesse, la ministre a précisé qu'elle allait présenter dans les prochains jours une « Stratégie jeunesse » en faveur de la jeunesse du Sud mais également du Nord et a présenté la réforme du volontariat international qu'elle porte et qui vise à rendre l'offre plus lisible, mieux valoriser les expériences dans un parcours professionnel. La ministre a également encouragé les collectivités à s'associer à ces travaux, en particulier les conseils généraux.

Climat : L'engagement des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique

M. Bernard SOULAGE, *A.R.F., vice-président de la région Rhône-Alpes*, présente alors sa communication à propos des enjeux globaux et du climat. Il fait le point sur le mandat donné à Ronan DANTEC et évoque, dans la perspective du Sommet des Territoires à Lyon et de la Conférence de Paris 2015, le sous-titre qui a été retenu pour la participation des neuf major groups au sens des Nations unies : « la mobilisation des acteurs non-étatiques ». Trois comités de pilotage mondiaux ont été constitués, auxquels participent tous les réseaux (R 20, C 40, Ecocities, Eurocities, etc.). Damien CHAPUIS a été désigné comme chef de projet. Il convient donc de se mobiliser sur les 10 ateliers thématiques, garantir une représentation effective des collectivités territoriales, sur un format de 800 personnes, « ce qui n'est pas tant... ». L'évènement de Lyon aura lieu les 1er et 2 juillet (donc à la suite du Forum International des collectivités territoriales – note du rapporteur), éventuellement le 3 si nécessaire en fonction de l'agenda du Président de la République. Après avoir fait remarquer que dans beaucoup de grands pays (et citant parmi d'autres l'Inde ou l'Australie) les Etats fédérés sont plus engagés que les Etats nationaux sur ces enjeux, il conclut : « tout le monde est au travail ».

M. Bertrand FORT rappelle les modalités de l'Appel à projets « climat », qui est clos le 15 février et qui porte aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation. Il remercie les ministères MAAF et

MEDDE pour leur engagement à cet égard, dans un processus à plus d'un titre innovant. Il est d'ailleurs possible que des fondations privées nous rejoignent. Il mentionne pour terminer son propos la réunion des maires des grandes capitales européennes, organisée par Mme Anne HIDALGO, maire de Paris, le 26 mars, en liaison avec le secrétariat général de la COP 21 et cite l'étude de Cités unies France attendue pour courant mars.

Conclusion

M. Jean ROATTA tient à remercier la Ministre et à souligner les qualités particulières de la coopération décentralisée « dans l'humain, dans la durée, dans la proximité ». Il se dit heureux d'avoir participé à cette réunion, exprime sa confiance, pour une tâche entreprise « au service des habitants ».

La Ministre, Annick GIRARDIN souligne l'importance d'inclure tous les acteurs non étatiques dans la préparation de la Conférence de Paris : notamment les entreprises et les collectivités. Il faut tirer les leçons de Copenhague et associer tous les acteurs. La coopération décentralisée doit se poursuivre sur la dynamique engagée et illustrée par le travail fait par la DAECT qui a recensé les actions entreprises. Elle souligne également la nécessité d'utiliser au mieux les différents événements organisés par les villes, Lyon, Paris, Marseille et bien d'autres pour faire avancer les actions concrètes. La ministre a fini sur une note optimiste : celle de la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur les trois chantiers prioritaires du jour. La prochaine réunion qui se tiendra le 29 juin permettra de mesurer concrètement l'avancée des chantiers en cours.

La prochaine réunion plénière de la C.N.C.D. est fixée au 29 juin 2015.